



Acompte pour achat canapé non retiré à la date décidée entre le v

Par **miti**, le **16/12/2016** à **11:35**

bonjour

j'ai commandé un canapé le 31/10/16 qui devrait être livré en janvier 2017. j' ai versé un acompte qui devait être retiré début novembre (le 7/11) j ai donc fourni mon compte à cet effet, à ce jour celui-ci n 'est toujours pas retiré et risque de me mettre en difficulté financière. que faut il faire svp?

cordialement

Par **chaber**, le **16/12/2016** à **11:49**

bonjour

[citation] j' ai versé un acompte qui devait être retiré début novembre (le 7/11) j ai donc fourni mon compte à cet effet, à ce jour celui-ci n 'est toujours pas retiré et risque de me mettre en difficulté financière. que faut il faire svp[/citation] Si vous suivez votre compte bancaire normalement vous avez calculé que ce chèque aurait été débité en novembre. Pour gérer mon compte un chèque non débité reste dans les déductions de mon solde créditeur. Donc aucun problème d'utilisation supérieure à mes moyens.

Par **miti**, le **16/12/2016** à **12:05**

donc un acompte même si une date a été fixée, peut être retiré n'importe quand par le vendeur?

je ne peux pas l'annuler?

Par **chaber**, le **16/12/2016** à **13:35**

bonjour

[citation]donc un acompte même si une date a été fixée, peut être retiré n'importe quand par le vendeur? [/citation]la validité d'un chèque est de 12 mois, mais sera ramenée à 6 mois.

Ce qui n'empêchera pas le bénéficiaire de vous poursuivre.

[citation]je ne peux pas l'annuler?[/citation]no, vous l'avez rédigé et remis en toute connaissance

De plus il vous faudra honorer le bon de commande que vous avez signé

Par **Lag0**, le **16/12/2016** à **16:23**

[citation]donc un acompte même si une date a été fixée, peut être retiré n'importe quand par le vendeur? [/citation]

Bonjour,

Un chèque est censé être encaissé dans les 8 jours, mais comme sa validité est d'encore un an après (donc 1 an et 8 jours en tout), il peut être encaissé durant toute cette période. Et même après, si le bénéficiaire ne l'a pas encaissé, le chèque représente une reconnaissance de dette.

Par **miti**, le **17/12/2016** à **10:32**

merci pour vos renseignements. passez de bonnes fêtes